



J.M. Blanquer : enfonce le clou du contrôle continu...

Lundi 28 juin, Jean-Michel Blanquer a annoncé le passage à un contrôle continu pour 40% du baccalauréat sur la base des moyennes annuelles des élèves. Il abandonne ainsi les Epreuves Communes (ex E3C). Chaque discipline sera affectée d'un coefficient de 6, sauf la spécialité abandonnée en fin de première (8) et l'EMC (2). Le tout pour un total de 40.

Si les E3C n'avaient rien de satisfaisant puisque les épreuves n'étaient pas nationales, placées de façon flottante par les établissements avec des sujets différents, le contrôle continu sans épreuves aggrave les dynamiques déjà à l'œuvre :

- l'évaluation en contrôle continu sanctionne tout au long de l'année les résultats des élèves au détriment de sa dimension formative ;
- elle accroît la pression pesant sur les enseignant-es dans un contexte où Parcoursup accentue l'anxiété des familles et élèves ;
- l'effet de réputation de l'établissement aura des effets sur Parcoursup. Nous avons déjà constaté l'accroissement des inégalités dans l'accès à certaines formations en fonction des établissements d'origine.

Dans le même temps, les options reviennent dans le calcul du baccalauréat. Alors que seules les notes au-dessus de la moyenne étaient comptabilisées dans l'ancien bac et que seules les langues anciennes avaient été prises en compte dans le nouveau bac, désormais, chaque option sera affectée d'un coefficient de 4 (2 pour les options seulement suivies en terminale).

Ces options participent aussi à accentuer les écarts entre élèves puisqu'elles sont parfois déterminantes dans Parcoursup. Or, le fait qu'elles ne soient plus évaluées comme un bonus mais comme une composante à part entière au baccalauréat, contribue à décourager les élèves les plus fragiles ou les moins bien informé-es dans le cadre de leur orientation.

Enfin, puisque le financement horaire des options se fait sur la base de « l'autonomie des établissements », celui-ci entre en concurrence avec d'autres dispositifs (réduction de l'offre de spécialités, dédoublements ou groupes allégés, accompagnement personnalisé...).

Compte-tenu de ces éléments, la CGT Educ'action dénonce plus que jamais le contrôle continu pour le baccalauréat, qu'il repose sur une partie d'épreuves communes ou non. Elle milite pour un baccalauréat reposant sur des épreuves nationales terminales, avec notamment le déplacement des épreuves de spécialités au mois de juin.

Plus globalement la CGT Educ'action continue d'exiger l'abrogation de la réforme du baccalauréat, du lycée et de l'accès sélectif à l'université.

Enfin, sur le fond, la CGT Educ'action dénonce une fois de plus les méthodes du ministre qui décide de communiquer par voie de presse avant de le faire officiellement auprès des personnels, et avant même le passage devant les instances représentatives des personnels.

Montreuil, le 29 juin 2021